

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN CAUX
☎ 02.35.97.00.22
📠 02.35.97.90.73

DECISION N° 2024/036

SOUS-TRAITANCE À L'ENTREPRISE REANAUD DECO POUR LA REPRISE DE PLACO ET PEINTURE EN SOUS PENTE DES LOGEMENTS R+1 COLLECTIFS DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE RÉFECTION DES TOITURES DES LOGEMENTS DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

Le Maire de SAINT-VALERY-EN-CAUX,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2020-06-12/23 du Conseil Municipal du 14 décembre 2020, portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire,

VU la décision n°2024/003, prise par délégation du Conseil Municipal du 22 janvier 2024, portant attribution de l'opération de réfection des toitures de la caserne municipale de gendarmerie de SAINT-VALERY-EN-CAUX à l'entreprise ISOTOIT ;

VU le marché de l'opération de réfection des toitures de la caserne municipale de gendarmerie attribué à l'entreprise ISOTOIT et notifié le 23 février 2024 ;

VU la demande de l'entreprise ISOTOIT du 15 avril 2024, sollicitant de pouvoir sous-traiter la partie des travaux relative aux prestations de reprise de placo et peinture en sous pente des logements R+1 collectifs, dont elle est l'attributaire, au profit de l'entreprise RENAUD DECO ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'acte de sous-traitance relatif aux prestations de reprise de placo et peinture en sous pente des logements R+1 collectifs des logements de la caserne de gendarmerie, attribué à l'entreprise ISOTOIT et sous-traité désormais à l'entreprise RENAUD DECO est accepté.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à passer le présent marché de sous-traitance avec ladite entreprise et à signer toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à SAINT-VALERY-EN-CAUX, le 25 Avril 2024

Le Maire,


Jean-François OUVRY



CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE,

Compte tenu de sa transmission en préfecture le - 6 MAI 2024
Et de sa publication sur le site Internet de la Ville le - 6 MAI 2024

Pour le Maire et par délégation :
Le Directeur Général des Services,
Bruno MIQUELARD